Ministre délégué aux Finances
et à la Privatisation

Rapport d'étape sur la privatisation des sociétés d'État au Québec

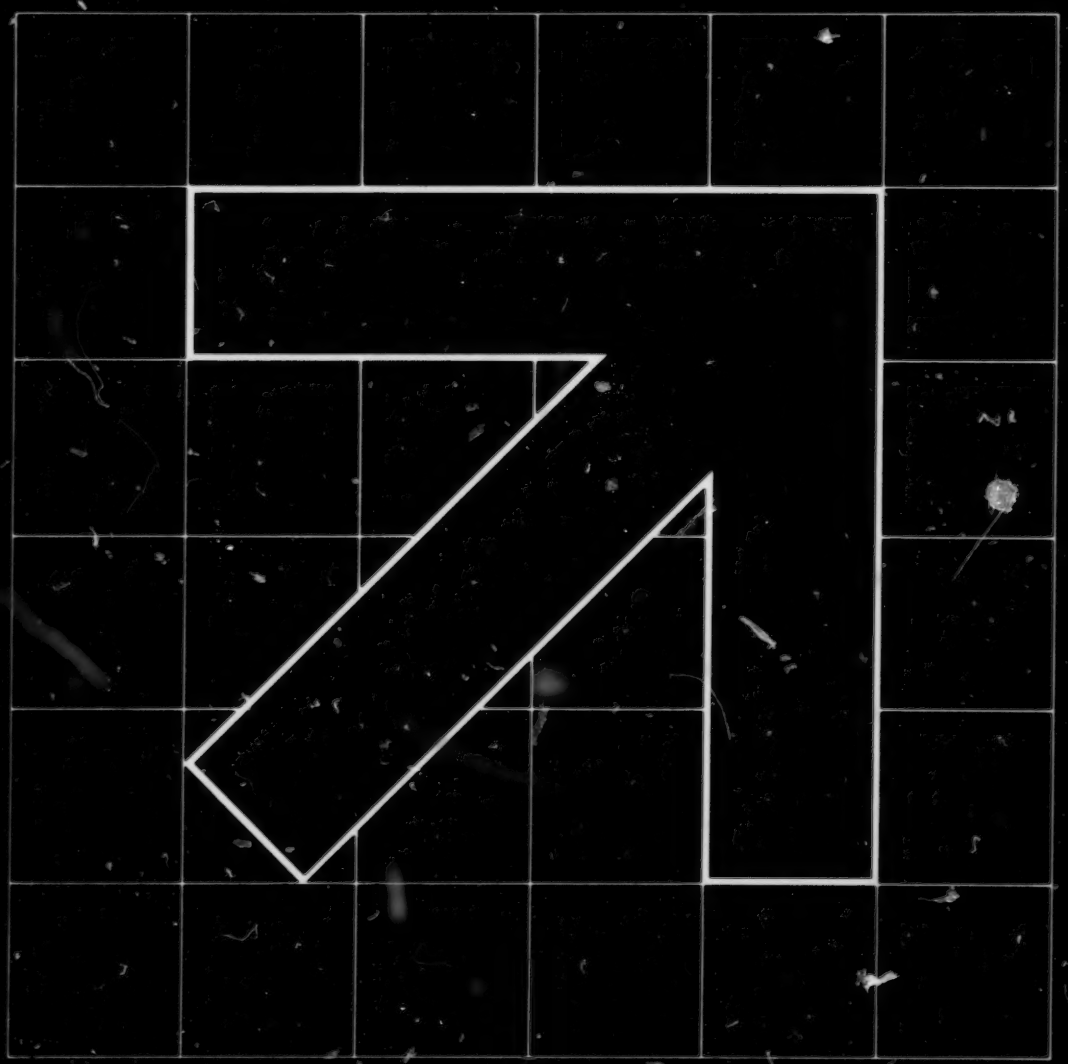

Québec

LA PRIVATISATION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT D'ÉTAPES

Ministre délégué aux Finances
et à la Privatisation

MARS 1987

Le 2 décembre 1985, le gouvernement actuel a reçu de la population du Québec un mandat axé sur le changement imposant un virage très clair par rapport aux politiques économiques traditionnelles. Une nouvelle approche est proposée quant au rôle économique du gouvernement devant devenir catalyseur plutôt qu'entrepreneur et dont la fonction première est de créer des conditions propices à l'entrepreneurship et à la croissance.

Cette nouvelle façon de concevoir le rôle de l'État encourage la privatisation de sociétés d'État afin de les rendre plus efficientes et de s'adapter encore plus rapidement aux mutations de l'économie internationale.

Mais, au-delà de l'intention immédiate de retourner au secteur privé des activités qui peuvent y être entreprises de façon plus efficace, la privatisation vise aussi des objectifs structurels qui doivent améliorer et renforcer les secteurs clés de l'économie du Québec. Il s'agit essentiellement de poursuivre trois types de manoeuvre:

- renforcer la structure industrielle du Québec en misant sur l'entrepreneurship et le dynamisme du secteur privé québécois;

- arrêter l'hémorragie des fonds publics dans le cas de certaines sociétés d'État;

- faire une réorientation de la mission d'autres sociétés d'État qui ont rempli leur mandat initial.

Pour atteindre ces buts, le Premier Ministre du Québec a nommé, le 12 décembre 1985, un Ministre délégué à la Privatisation comme maître d'oeuvre du processus. Cette tâche fut confiée à monsieur Pierre Fortier, député d'Outremont.

PROCESSUS

En février 1986, le Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation a rendu public un exposé traçant les orientations et la base des actions que prendra le gouvernement dans sa politique de réorientation et de privatisation de sociétés d'État.

Le document Privatisation de sociétés d'État: Orientations et perspectives souligne aussi les principes directeurs qui encadrent la démarche et le processus de privatisation:

- Le premier principe: **une plus grande place au secteur privé.** Le gouvernement juge que la production commerciale de biens et services dans l'économie québécoise est du ressort du secteur privé sauf en des circonstances exceptionnelles justifiées par l'intérêt public. L'émergence d'une classe d'entrepreneurship québécois permet d'ailleurs de miser sur cette nouvelle dynamique.

- Le deuxième principe: **l'objectif structurel a priorité sur l'objectif financier.** La privatisation n'est pas une fin en soi. Lorsqu'elle s'impose, elle doit viser avant tout à renforcer la structure économique du Québec tout en assurant la présence québécoise dans les secteurs clés de l'économie. La réalisation d'une juste valeur pour les actifs ainsi transférés doit être également considérée.

- Le troisième principe: **une approche pragmatique.** La privatisation doit se faire de façon pragmatique, cas par cas, et peut emprunter des voies multiples selon les conditions spécifiques d'une société et de son industrie.

- Le quatrième principe: **des règles reconnues.** La privatisation est un processus public qui doit répondre aux normes d'équité et de divulgation qui s'appliquent aux compagnies publiques.

- Le cinquième principe vise **un traitement équitable.** Le gouvernement s'assurera, en effet, que, dans le cadre des rationalisations qui pourraient s'imposer, les employés, les communautés et, le cas échéant, les fournisseurs seront traités équitablement.

- Le sixième principe: **des concurrents loyaux et performants.** Les sociétés d'État appelées à maintenir leur statut devront accomplir leur mission dans le cadre de critères rigoureux de performance et de règles strictes qui viseront à en faire des concurrents loyaux sur le marché.

L'application de ces six principes définit une opération intégrée malgré la très grande diversité des sociétés d'État.

Quant à la démarche de privatisation, le Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, en collaboration avec les ministres de tutelle des sociétés d'État dans le cadre d'un comité conjoint et assisté d'un comité aviseur et d'un groupe de travail, dirige l'exercice de privatisation caractérisé par deux phases distinctes (annexe 1):

- **L'examen des options stratégiques.** Il s'agit de déterminer s'il y a lieu de privatiser la société d'État, de modifier son statut, de réorienter ses activités ou de maintenir le statu quo.

- **La réalisation:** une des trois formules suivantes peut être envisagée pour une société d'État: la privatisation en tout ou en partie, la réorganisation suivie de la privatisation et la réorientation.

Parmi les nombreuses sociétés d'État qui appartiennent au gouvernement du Québec, le Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation a décidé d'axer ses priorités sur celles qui oeuvrent dans le secteur industriel et commercial, à l'exclusion d'Hydro-Québec et de Loto-Québec.

MISE EN OEUVRE

Raffinerie de sucre du Québec

Le 10 mars 1986, le Ministre délégué à la Privatisation et le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont annoncé la signature d'un protocole d'entente permettant à Sucre Lantic Limitée d'acquérir la **R.S.Q. (Raffinerie de sucre du Québec).** Sucre Lantic Limitée achète les actions de la R.S.Q. moyennant le paiement comptant de la valeur nette du fonds de roulement et l'octroi d'une débenture de 40 millions de dollars, portant intérêt à 8,5%, ce qui permettra d'éponger une grande part de la dette de la R.S.Q. Le fonds de roulement qui sera payé par Sucre Lantic est de 3,2 millions de dollars, soit la différence entre l'actif à court terme (8,5 millions de dollars) et le passif à court terme (5,3 millions de dollars). L'entente assure de plus un investissement de 25 millions de dollars sur cinq ans dans la seule raffinerie de sucre blanc du Québec située dans l'Est de Montréal et le déplacement du siège social de Toronto à Montréal. La signature de l'entente officielle a été conclue en septembre 1986.

Actions de Provigo dans SOQUIA

Le 17 mars 1986, le Ministre délégué à la Privatisation et le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont annoncé la vente du bloc d'actions détenues par SOQUIA (Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires) dans **Provigo** à la compagnie québécoise Unigesco après avoir offert ce bloc d'actions à plusieurs investisseurs. Il nous a paru important de permettre à cette entreprise privée d'accroître de 11% à 17% ses intérêts dans Provigo. Cette transaction a permis au gouvernement du Québec de se retirer de Provigo tout en réalisant un gain de capital de **37,5 millions de dollars** sur une vente de **48,4 millions de dollars.**

Québecair

Le 20 janvier 1986, la compagnie aérienne **Québecair,** filiale de la S.Q.T. (Société québécoise des transports), fut déclarée par le Premier Ministre comme candidate à la privatisation. Un comité conjoint formé du Ministre des Transports et du Ministre délégué à la Privatisation étudia, entre les mois de mars et mai, tous les scénarios et options stratégiques de privatisation de cette compagnie. Jusqu'au 28 juillet 1986, des négociations ont eu lieu avec les acheteurs intéressés à acquérir Québecair en totalité soit, d'un côté, le groupe Leblanc et, de l'autre, le groupe des employés de Québecair, appelé aussi Groupe Parent. **Le 30 juillet 1986,** le Conseil des ministres opta pour l'offre des actionnaires de Nordair-Métro, en l'occurence le groupe Leblanc. Le protocole d'entente stipule un prix de base de 21 millions de dollars pouvant être ramené à 10 millions de dollars si les ajustements prévus à l'entente se réalisent. Le contrat

final n'a pas encore été conclu quoique la nouvelle administration assume la totalité des responsabilités financières depuis le 1er août 1986.

La transaction permettra aussi à la S.Q.T. de récupérer la somme de 3,5 millions de dollars grâce à la vente des actions de Nordair détenues par Québecair. Ce montant s'ajoute aux 10 millions de dollars et représente des entrées de fonds de 13,5 millions de dollars pour la S.Q.T. Des garanties quant aux services aux régions, la participation des employés à l'actionnariat, l'embauche de pilotes québécois et le maintien d'une base opérationnelle au Québec font partie du contrat de vente.

Société nationale de l'amiante

Le 1er juillet 1986, Regroupement LAQ-BELL-SAL, afin de mettre fin à leurs déficits chroniques (pertes au 31 mars 1986 de SAL de 14,1 millions de dollars et BELL de 9,3 millions de dollars) et de consolider les opérations d'amiante (réduction des coûts de production et de vente) face à un marché en décroissance, les deux filiales du secteur minier de la S.N.A. (Société nationale de l'amiante), Société Asbestos Ltée (SAL) et les Mines d'amiante Bell Ltée (BELL) se sont regroupées avec d'autres producteurs privés de la région de Thetford Mines, soit les Mines Camchib Inc. et Lac d'amiante du Québec Ltée (LAQ) pour former une société en commandite du nom de Chrysotile Lab Inc. (LAB). Cette dernière est contrôlée à 45% par SAL et BELL et 55% par la société LAQ. Le regroupement minier approuvé en août 1985 fut réalisé seulement le 1er juillet 1986.

Le 17 juillet 1986, le gouvernement du Québec a vendu la tranche de 50% des actions que la S.N.A. détenait dans **Distex-SNA**

à la firme américaine Echlin de Brandford au Connecticut pour la somme de 3,2 millions de dollars. **Le 30 juillet 1986,** les actifs de la filiale **Lupel-SNA Inc.** furent vendus à Papiers Cascades Inc. pour la somme de 5,62 millions de dollars. L'acquéreur en assume le passif. Par ailleurs, une entente entre **Fusoroc Inc.,** filiale de la S.N.A. et les Industries Cafco Ltée, nouvelle filiale québécoise de U.S.M. (United States Minerals Products Company), fut aussi conclue le 30 juillet. Selon cette entente, les Industries Cafco Ltée louent les installations de Fusoroc pour un montant tributaire des bénéfices. Les Industries Cafco Ltée disposent d'une option d'achat valable pour 24 mois; le prix d'achat des actifs est fixé à 2,9 millions de dollars.

Un plan de privatisation à la pièce des filiales manufacturières de la S.N.A. fut présenté le 30 juillet 1986. Ce plan permet d'anticiper un redressement minimum de 13 millions de dollars d'ici 1992. Parallèlement à ce projet de privatisation, des mesures de redressement financier sont mises de l'avant pour la S.N.A. dont le regroupement des mines d'amiante sous la gestion de Lab Chrystile Inc., société en commandite, afin de rationaliser les opérations et consolider les emplois existants.

Le 21 octobre 1986, Céram-SNA Inc. a signé une entente avec un groupe d'acheteurs de la région de Thetford-Mines concernant un droit exclusif de fabrication de produits réfractaires issus d'une technologie brevetée par la S.N.A. (Minutt-SNA).

Céram-SNA Inc. concède un droit exclusif d'utilisation de la technologie de calcination des résidus d'amiante et de fabrication des produits issus de cette technologie. Durant les cinq

(5) prochaines années, la compagnie versera des redevances de 5% sur le prix de vente net de sa production. De plus, la compagnie investira 1 912 000$ dans le projet.

Pour faciliter la réalisation de ce dernier, le ministère de l'Industrie et du Commerce a garanti un prêt de 375 000$ par le biais du programme CAPI. Au terme de la période de 5 ans, le nouveau propriétaire pourra acquérir définitivement la technologie et les brevets de calcination des résidus moyennant des redevances de 5% sur le prix de vente des produits finis et ce, pour les dix (10) années suivantes.

La compagnie construira aussi une usine d'une capacité annuelle de 40 000 tonnes et démarrera ses activités d'ici le 31 décembre 1987. Le projet implique le maintien de dix (10) emplois et la création d'un minimum de dix (10) autres.

Le 8 décembre 1986, la division **Tuyau Atlas** de la compagnie Atlas Turner, filiale de la S.N.A., fut vendue à un groupe de ses employés avec l'implication du Fonds de solidarité de la F.T.Q. L'entente permettait la relance de cette exploitation de 70 000 pieds carrés dans l'Est de Montréal.

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) a rendu le projet possible en y injectant un investissement de 350 000$ dont 50 000$ en capital-actions et 300 000$ sous forme de prêt garanti aux deux tiers par la Société de développement industriel du Québec.

De son côté, le groupe de cadres fournit une mise de fonds de 250 000$ en capital-actions et a obtenu une marge de crédit bancaire de 500 000$.

SOQUEM

Le 29 avril 1986, le Ministre délégué à la Privatisation et le Ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones ont annoncé la privatisation partielle de **SOQUEM** (Société québécoise d'exploration minière). Il s'agissait de regrouper certains des meilleurs éléments d'actif dans une filiale, en l'occurence **Cambior**, et privatiser cette dernière par la suite. La voie utilisée pour cette privatisation fut le recours à l'épargne publique. **Le 13 août 1986,** à la clôture de l'émission, 15 750 000 actions étaient en circulation dans le public (SOQUEM détient en plus un bloc de 7 millions d'actions). Le montant total récolté de cette émission fut de **157,5 millions de dollars** dont 65,5 millions de dollars au Québec, 42 millions de dollars ailleurs au Canada excluant le Québec et 50 millions de dollars sur le marché international. Le gouvernement du Québec via SOQUEM est toujours propriétaire à 31% de Cambior. Toutefois, le Ministre délégué à la Privatisation a clairement indiqué la volonté gouvernementale de se retirer de façon ordonnée et graduelle de Cambior dans les prochaines années.

Madelipêche

Le 25 février 1986, un comité conjoint composé du Ministre délégué à la Privatisation et du Ministre délégué aux Pêcheries a été formé pour amorcer le processus d'examen de la société d'État **Madelipêche.** **Le 20 octobre 1986,** le gouvernement rendait publique sa décision de solliciter des offres pour cette société. Les acheteurs ont eu jusqu'au 19 décembre 1986 pour déposer leurs offres d'achat et le gouvernement a pris une décision à l'égard

de ce dossier le 12 février 1987. Ainsi, Madelipêche fut vendue par entité différente.

Avant la vente, Madelipêche possédait l'usine de Cap-aux-Meules, l'usine d'Étang- du-Nord, la flotte de bateaux et une filiale en propriété exclusive, les Crustacés des Iles Inc. Cette dernière société détient l'usine de Havre- Aubert et de Grande-Entrée.

Le groupe Delaney, formé de 11 hommes d'affaires des Iles-de-la-Madeleine et de la compagnie C.T.M.A. (Coopérative de transport maritime et aérien), a acheté les actions de Madelipêche, excluant sa filiale Crustacés des Iles, pour la somme de 2 602 921$. Ce montant est sujet à ajustement à la baisse pour tenir compte des pertes encourues entre le 4 octobre 1986 et le 16 février 1987. Il est à noter que ce montant représente la valeur aux livres des actions en date du 4 octobre 1986. Les nouveaux acquéreurs assument donc le passif de l'entreprise évalué à environ 23 millions de dollars. Par ailleurs, un autre groupe de gens d'affaires des Iles, regroupés dans Multi-Pêches Inc., a acquis l'usine de Grande-Entrée pour la somme de 475 000$. Dans les deux cas, il n'y aura aucune diminution des emplois.

Au contraire, il est prévu que la diversification des opérations de Multi-Pêches Inc. augmentera la durée et le nombre des emplois.

Quant à l'usine de Havre-Aubert, elle n'a reçu aucune offre d'achat. Cependant, le gouvernement a négocié un contrat de gestion avec option d'achat le 31 décembre 1987 avec le groupe Delaney.

Société générale de financement

Le 29 avril 1986, un Comité conjoint composé du Ministre délégué à la Privatisation et du Ministre de l'Industrie et du Commerce a été formé pour amorcer le processus d'examen de la S.G.F. (Société générale de financement).

Le 30 septembre 1986, le Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation et le Ministre de l'Industrie et du Commerce ont annoncé la réorientation et la nouvelle mission de la S.G.F. Dorénavant, la S.G.F. n'agira plus en tant que holding industriel mais plutôt comme société de développement. Son objectif est de promouvoir et réaliser, en collaboration avec des partenaires privés, canadiens ou étrangers, des projets de développement industriel dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise, en conformité avec les politiques de développement économique du gouvernement du Québec.

Le 14 octobre 1986, le Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation et le Ministre de l'Industrie et du Commerce ont annoncé que le groupe S.G.F. met en vente ses participations dans Donohue Inc. et Domtar Inc. A cet effet, deux circulaires de renseignements étaient à la disposition des acheteurs intéressés.

Dofor devait recevoir des propositions préliminaires visant l'acquisition de la totalité de sa participation dans Donohue.

La S.G.F. devait recevoir pour sa part des propositions préliminaires visant l'acquisition de la totalité de sa participation dans Dofor.

Le 18 février 1987, le Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation et le Ministre de l'Industrie et du Commerce ont annoncé que la société Dofor avait cédé le bloc de 56% d'actions qu'elle détenait dans Donohue pour la somme de **320 millions de dollars**, payable comptant.

C'est une nouvelle société formée de Québecor (51%) et de la société britannique British Printing and Communication Corp. (49%) qui publie entre autres le quotidien londonien Daily Mirror, qui a présenté la meilleure offre et satisfait à toutes les conditions posées dans les circulaires d'information rendues publiques en octobre 1986 lors de la mise en vente. Ces conditions visaient essentiellement à assurer que:

- le contrôle de l'entreprise demeurerait québécois, même au terme de transactions ultérieures;

- le siège social de Donohue et sa principale place d'affaires demeureraient à Québec et que le siège social et le principal centre de décision de l'acheteur (Québecor/ British Printing and Communication Corp.) seraient au Québec;

- les usines seraient maintenues en opération dans leur intégrité et les emplois préservés;

- les projets déjà entrepris ou à l'étude dans chacune des régions seraient poursuivis.

Les conditions de la vente sont les suivantes:

1. Le nouvel acquéreur s'engage à maintenir son siège social et son principal centre de décision au Québec et à maintenir le siège social et la principale place d'affaires de Donohue à Québec. La majorité des membres du conseil d'administration, de même que les principaux dirigeants, devront être résidents du Québec;

2. l'assise financière de Donohue ne sera pas modifiée;

3. l'acheteur ne pourra disposer de son bloc d'actions de Donohue qu'à certaines conditions;

4. l'acheteur maintiendra avec les autres actionnaires de Donohue des relations d'affaires normales et équitables;

5. l'acheteur fera tout en son pouvoir pour que Donohue poursuive activement ses projets en cours et continue son apport au développement régional. A cet effet, le nouvel actionnaire majoritaire de Donohue fera tout en son pouvoir pour poursuivre les projets annoncés par Donohue à savoir:

   - à l'usine de Clermont: . la fin des travaux relatifs à l'installation de la machine # 5;
     . l'examen d'un projet d'installation d'une ou plusieurs coucheuses;

   - à l'usine d'Amos: les études de rentabilité pour l'installation d'une deuxième machine à papier journal;

   - à Matane, en priorité: les études de faisabilité et de rentabilité pour l'installation d'une usine à papier;

- et dans les régions forestières: les recherches en matière de regénération de la forêt et de protection de l'environnement;

6. le prix d'achat sera de 320 millions de dollars, payable comptant à la signature du contrat d'ici le 31 juillet 1987.

Enfin, mentionnons que Québecor s'est engagée à maintenir le régime d'achat d'actions des employés de Donohue.

Dans le cas du bloc d'actions représentant 28% de Domtar que détenait Dofor, le Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation et le Ministre de l'Industrie et du Commerce ont indiqué n'avoir reçu aucune offre finale d'achat. Certains offrants avaient fait des propositions préliminaires mais celles-ci ne se sont pas matérialisées en des offres finales. La raison principale est la très grande fluctuation à la hausse des cours boursiers entre la fin janvier et la mi-février puisque du 27 janvier au 9 février 1987, le cours de fermeture est passé de 37,00$ l'action à 49,50$. Le Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation a donc indiqué que Dofor continuera de jouer son rôle d'actionnaire principal dans le cas de ce bloc d'actions et qu'au moment opportun et selon une formule à déterminer, le gouvernement continuera l'opération de vente du bloc de 28% qu'il détient dans Domtar.

SOQUIP

Le 29 mai 1986, un Comité conjoint formé du Ministre délégué à la Privatisation et du Ministre de l'Énergie et des Ressources a été formé pour examiner les options stratégiques de **SOQUIP** (Société québécoise d'initiatives pétrolières).

SOQUIA

Le 18 juin 1986, un Comité conjoint composé du Ministre délégué à la Privatisation et du Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a été formé pour amorcer le processus d'examen de **SOQUIA.** Le mandat du Comité est d'une part l'analyse de la disposition des actions de Culinar que détient SOQUIA et, d'autre part, étudier l'orientation future de SOQUIA à la suite de l'analyse de ses activités actuelles et des options possibles. Ces derniers points sont actuellement à l'étude.

Pêches Nordiques

En décembre 1986, le gouvernement, par l'entremise de SOQUIA, a ouvert un appel d'offres pour la vente des actifs de Pêches Nordiques soit les bateaux "Kristina Logos" et le "Lumaaq".

SOQUIA, le principal actionnaire, détient 94,4% des actions de Pêches Nordiques Inc. et Fruits de Mer de l'Est du Québec, l'actionnaire minoritaire, détient 5,6%.

Depuis 1979, la dette accumulée dans Pêches Nordiques s'élève à 12 234 340$.

Le 9 mars 1987, le Ministre délégué aux Pêcheries a annoncé la décision du gouvernement du Québec de vendre la totalité de la participation de SOQUIA dans Pêches Nordiques à Fruits de Mer de l'Est du Québec pour une somme de 6,5 millions de dollars.

On se rappellera que six (6) offres d'achat avaient été déposées en date du 19 janvier dernier. Celle de Fruits de Mer de l'Est

du Québec, filiale à part entière de Clearwater Fine Foods Inc. de Bedfort, Nouvelle-Écosse, est la plus élevée monétairement en plus d'optimiser les retombées économiques dans le secteur des pêches au Québec et, en particulier, pour Matane.

En effet, Fruits de Mer de l'Est du Québec a pris les engagements suivants:

- Fruits de Mer de l'Est du Québec s'engage à ce que toutes les crevettes du nord capturées par le "Lumaaq", le "Kristina Logos" ou tout autre crevettier exploitant un permis détenu par la compagnie soient traitées au stade primaire à Matane à moins que cette transformation ait été réalisée à bord desdits crevettiers;

- La compagnie s'engage à investir à l'usine de Matane d'ici au plus tard 1990, un montant minimum de 250 000$ dans l'usine de Matane pour en arriver à pouvoir procéder à la transformation secondaire des crevettes comme plats préparés ou repas de fruits de mer; à cela s'ajoute l'obligation de créer au moins 25 nouveaux emplois permanents en rapport avec ces opérations;

- La compagnie s'engage à ce que la propriété des navires, des permis et contingents de pêche demeurent au Québec;

- L'acquéreur s'engage à rendre disponible les quotas de poisson de fond de Pêches Nordiques et de Fruits de Mer de l'Est du Québec aux usines de transformation du Québec.

En cas de non respect de ces principaux engagements, Fruits de Mer de l'Est du Québec devra remettre ses permis à Soquia.

Comité aviseur sur la privatisation

Le 2 juillet 1986, le Comité aviseur sur la privatisation mandaté par le Premier Ministre en janvier 1986 a transmis au Ministre délégué à la Privatisation son rapport intitulé "De la révolution tranquille ... à l'an deux mille" et portant sur la privatisation de sociétés d'État du gouvernement du Québec.

CONCLUSION

En somme, le programme de privatisation de sociétés d'État du gouvernement du Québec énoncé en février 1986 est clair et précise les intentions du gouvernement.

Il s'agit de trois types de manoeuvre:

- renforcer la structure industrielle du Québec en misant sur l'entrepreneurship et le dynamisme du secteur privé québécois;

- arrêter l'hémorragie des fonds publics dans les cas de Québecair, la Raffinerie de Sucre du Québec, la Société nationale de l'amiante et Madelipêche;

- faire une réorientation de la mission de SOQUEM et de la Société générale de financement.

ANNEXE 1

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances
Ministre délégué à la Privatisation

Démarche type de privatisation d'une société d'État

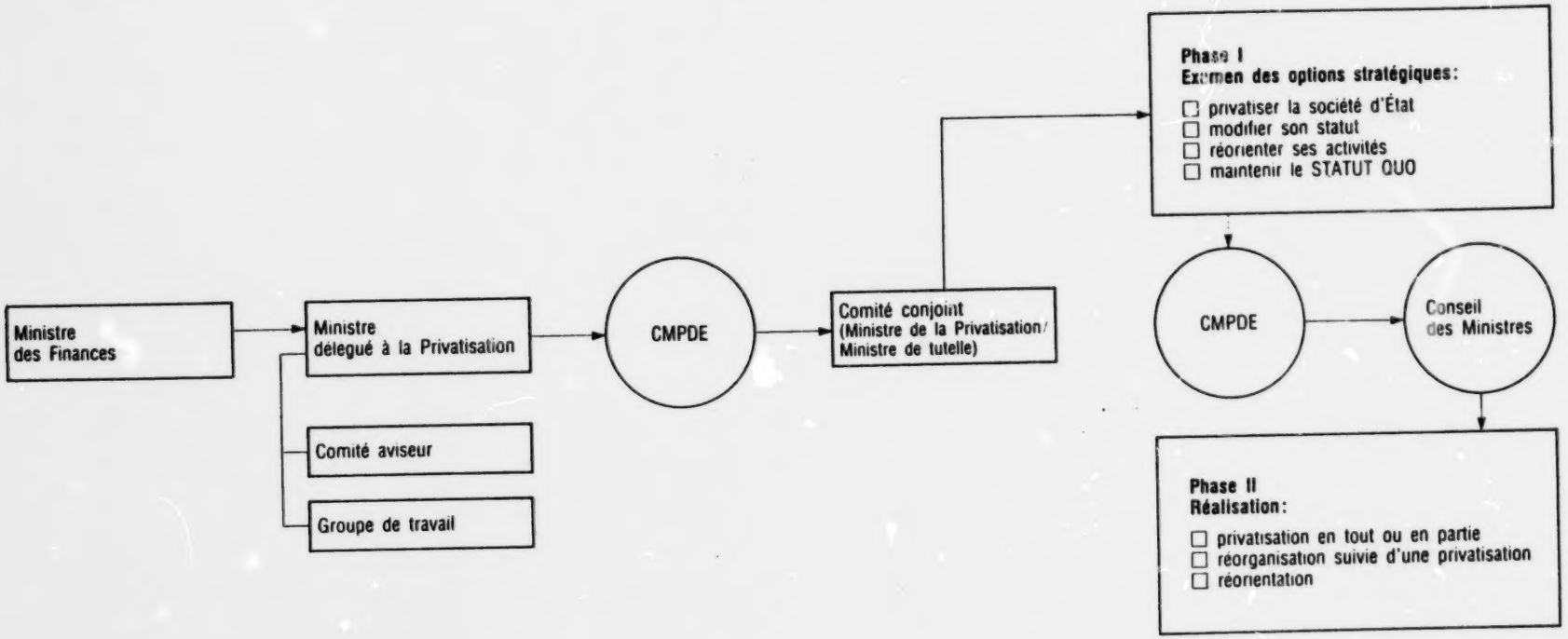

CMPDE: Comité ministériel permanent de développement économique.

ANNEXE 2

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

86-01	Le ministre Pierre Fortier dépose le document "Privatisation de sociétés d'État" - Perspectives et orientations
86-02	La privatisation de sociétés d'État: une analyse primordiale qui nécessite un examen et une analyse cas par cas
86-03	Privatisation de sociétés d'État: Perspectives et orientations
86-05	Le gouvernement du Québec met un terme à une hémorragie de 13 millions de dollars par année (Raffinerie de sucre du Québec)
86-06	Une transaction financière avantageuse pour l'économie du Québec (Raffinerie de sucre du Québec)
86-07	L'avenir de la production des betteraves sucrières - Nécessité d'une véritable politique sucrière au Canada
86-09	Les ministres Pierre Fortier et Raymond Savoie annoncent le processus de privatisation partielle de SOQUEM
86-10	Cambior - Symbole d'excellence québécoise du monde minier et des affaires
86-11	Le projet Cambior et les modifications au R.E.A.Q. dans le budget du gouvernement du Québec
86-12	Le ministre Pierre Fortier parlera de la politique de privatisation du gouvernement du Québec en Europe
86-13	La privatisation doit être un élément structurant de l'économie
86-14	Le gouvernement du Québec va de l'avant avec la privatisation de Cambior Inc.
86-15	Société générale de financement - Aucune offre n'est sollicitée

86-17	Quatre offres pour Québecair
86-18	Report de la date de tombée pour les offres d'achat de Québecair
86-20	Le Ministre accueille favorablement le rapport du comité aviseur sur la privatisation
86-21 A	Le mandat du Comité aviseur sur la privatisation
86-21 B	Le Comité aviseur recommande la privatisation de toutes les sociétés d'État des secteurs commercial et industriel du gouvernement du Québec
86-22	Cambior Inc.: Emission de 150,0 millions de dollars: un grand succès
86-23	Les ministres Marc-Yvan Côté et Pierre Fortier rencontrent les employés de Québecair
86-24	La privatisation des sociétés d'État au Québec: un élément structurant pour l'économie du Québec
86-26	La Société générale de financement - Une nouvelle mission
86-27	De "Holding" à "Développeur" - La Société générale de financement jouera un rôle de catalyseur
86-28	Avenir de certaines filiales de la Société générale de financement
86-29 A	La note d'information de Caron Bélanger Woods Gordon était publique
86-30	Mise en vente des participations du groupe SGF dans Donohue et dans Dofor (Domtar)
86-31	Deux circulaires de renseignements à la disposition des acheteurs intéressés à Donohue et à Dofor (Domtar)
86-33	La privatisation de Madelipêche pour relancer l'économie des Iles de la Madeleine

86-34 Vente de Madelipêche: Echéancier

86-35 Poursuite en cours: Aucune incidence sur la vente de Madelipêche Inc.

86-36 La privatisation de Québecair: positive pour les contribuables du Québec

86-37 La privatisation de Québecair: maintien des emplois dans le réseau aérien québécois

86-38 La vente des DC-8 à Nationair: une transaction sans aubaine

86-39 Cambior suit les fluctuations du prix de l'or

86-41 Formation d'un Comité consultatif sur les institutions financières

86-43 Madelipêche: Prolongation du délai de présentation des offres

86-44 Le gouvernement autorise une privatisation recréant 30 emplois dans l'Est de Montréal

86-45 La privatisation permet de recréer ou maintenir des centaines d'emplois dans le secteur de l'amiante

86-46 Vente de Madelipêche: six (6) offres sont déposées

87-01 Madelipêche: Les offres sont à l'étude

87-03 Le contrat de la R.S.Q. est maintenant public

87-04 Quelques précisions concernant le contrat de la R.S.Q.

87-07 La privatisation de Madelipêche: Les madelinots prennent le contrôle de leur économie

87-08 Privatisation de la société Madelipêche: Le groupe Delaney acquiert les usines de Cap-aux-Meules et d'Étang-du-Nord et assure la gestion de l'usine de Havre-Aubert

87-09 Privatisation de la société Madelipêche: L'usine de Grande-Entrée devient la propriété du groupe Hubert

87-10 Privatisation de la société Madelipêche: 7 offres ont été déposées

87-11 Annonces des décisions gouvernementales dans le dossier Dofor

87-12 Le gouvernement vend sa participation dans Donohue pour 320 millions de dollars

87-13 Vente des actions de Dofor dans Donohue: toutes les conditions sont respectées

87-14 Tous les projets en région seront poursuivis

87-15 Le projet d'une usine de pâtes et papiers à Matane: un dossier toujours très actif

87-17 Québecor / Donohue: Le ministre Fortier et le président de Québecor se rendent aujourd'hui en régions